



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	20.03.2023
<b>Titre du projet du marché</b>	Projet d'agglomération de 5e génération et Plan Directeur intercommunal Chablais
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	253021
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1318693
<b>Date de publication SIMAP</b>	03.03.2023
<b>Adjudicateur</b>	Chablais Agglo
<b>Organisateur</b>	Chablais Agglo, à l'attention de Pierrick Maire, place du marché 4, 1860 Aigle, Suisse, Téléphone: 0244711515, E-mail: pierrick.maire@chablais.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai.
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue.
<b>Questions</b>	20.03.2023, par courriel à M. Pierrick Maire (pierrick.maire@chablais.ch). Les réponses seront transmises par courriel à tous les bureaux invités qui auront une adresse électronique de contact au plus tard le 03.04.2023. Il ne sera répondu à aucune question par téléphone ou voie orale.
<b>Rendu documents</b>	25.04.2023 à 12h00 Deux exemplaires papier et clé USB
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification  Spécialités : Urbanisme / Mobilité / Environnement / Paysagisme / Géomètre
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Le marché porte sur l'élaboration d'un projet d'agglomération de 5e génération et d'un plan directeur intercommunal pour les 8 communes de Chablais Agglo jusqu'au dépôt auprès de la Confédération.  Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.
<b>Sous-traitance</b>	Pas admise pour les prestations d'urbanisme, de transports et de l'environnement/nature/paysage.  Admise pour les prestations de géomatique et autres jugées nécessaires.  Un sous-traitant peut être le même pour plusieurs soumissionnaires, si sa part du volume des prestations est inférieure à 30%
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Aucun bureau externe n'est préimpliqué.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	Les dossiers d'offres seront évalués par une commission d'évaluation constituée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canton de Vaud (1 représentant)</li> <li>• Canton du Valais (1 représentant)</li> <li>• Communes vaudoises (1 représentant)</li> <li>• Communes valaisannes (1 représentant)</li> <li>• Chablais Agglo (1 représentant)</li> </ul>
<b>Conditions de participation</b>	Engagement sur l'honneur

<b>Critères d'aptitude</b>	Le soumissionnaire doit être en mesure de pouvoir traiter tous les aspects de la problématique, en tant que professionnel spécialisé, notamment, les aspects transports, urbanisation, environnement/nature /paysage et géomatique.
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	<p>1 Qualité de la démarche pour atteindre l'objectif 40%</p> <p>1.1 Analyse et appréhension du mandat (20%)</p> <p>1.2 Moyens humains mis en œuvre pour atteindre les objectifs (10 %)</p> <p>1.3 Outils utilisés pour atteindre les objectifs (15 %)</p> <p>1.4 Gestion du temps (10 %)</p> <p>1.5 Gestion du budget (15%)</p> <p>1.6 Stratégie adoptée pour atteindre les objectifs (30 %)</p> <p>2 Référence et expérience 40%</p> <p>2.1 Bureau, pilote de projet et son remplaçant (40 %)</p> <p>2.2 Chaque bureau, chaque intervenant et son remplaçant (50 %)</p> <p>2.3 Expérience de travail commune entre les différentes personnes clés au cours des 5 dernières années (10 %)</p> <p>3 Prix 20 %, méthode à la puissance 1.5</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5</p>
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnité.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li> <li>• La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.</li> <li>• Le sujet de préimplification est traité conformément à l'art. 14.4 SIA (2022) (pas de bureaux préimpliqués).</li> <li>• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li> <li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li> <li>• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).</li> <li>• Les délais sont corrects.</li> <li>• Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant.</li> <li>• L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).</li> </ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du collège d'évaluation ne sont pas mentionnés nommément et il n'est pas possible de juger si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).</li> <li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas correctes.</li> </ul> <p>Contacté par l'OMPr, le MO s'engage à nommer les membres du jury (titre et fonction) et modifier les condition de droit d'auteur par le biais des réponses au questions simap:</p> <p>Membres du jury:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Xavier Lavanchy, Président de la commune de Saint-Maurice, Juriste</li> <li>○ Alberto Cherubini, Syndic de la commune de Bex, ancien municipal de l'urbanisme, ancien journaliste (notamment pour les publications du syndicat du personnel des transports)</li> <li>○ Stefan Burgener, Chef de section Transports publics, service de la mobilité, Etat du valais</li> <li>○ Sylvie Cornut, Urbaniste cheffe de projet, direction générale du territoire et du logement, Etat de Vaud</li> <li>○ Pierrick Maire, Urbaniste, Responsable Chablais Agglo</li> </ul> <p>A noter que les dossiers reçus seront transmis à l'ensemble du groupe technique (techniciens des communes et des cantons) qui pourront réagir ou participer à une séance sur le sujet. Ces retours nourriront les réflexions du jury.</p> <p>Droits d'auteur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des documents (y compris les données et documents sources) seront traités de manière confidentielle par le mandant.</li> <li>• La publication par le soumissionnaire des documents relatifs au mandat n'est autorisée qu'avec l'accord de l'adjudicateur.</li> <li>• Les offres ne seront donc pas restituées au terme de la procédure.</li> </ul>
<b>Observations de l'OMPr</b>	<p>L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.</p> <p>L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</p>



**sia**  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**  
Conférence Romande des Associations  
d'Ingénieurs et d'Architectes